
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 juin 2020

L'an deux mil vingt, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie de Tanlay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric DELPRAT, Maire.

Date de la convocation : 03 juin 2020

Date d'affichage : 10 juin 2020

Étaient présents : Mme BOIVIN Sandrine, Mme CHAPPUIT Marie-Paule, M. DELPRAT Éric, M. DUMINY David, Mme GALLET Dominique, M. GUILLEMIN Éric, Mme LEMOYNE Chantal, M. MANGIN David, Mme MIGNON Isabelle, M. PARIS Thomas, Mme POLIDORE Eliane, M. ROY Yohan, Mme TROISSIN Déborah, M. YVOIS Caroline.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur PARIS Thomas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la précédente réunion
- Commission SDEY,
- Commission SMBVA,
- Commission appel d'offres et travaux,
- Commission finances,
- Commission cadre de vie,
- Commission communication,
- Commission bois et forêts,
- Commission communale des impôts directs,
- Indemnités maires et adjoints,
- Festivités,
- Travaux,
- Remboursement électricité par la péniche hôtel,
- Changement Président de la société de chasse de St Vinnemer,
- Suspension loyer maison médicale,
- Sous-traitance aménagement rue Suzanne de Tanlay
- Gratuité stationnement port,
- Questions diverses.

Désignation des délégués auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY)

Délibération n° 2020/016

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant parmi les membres du conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Énergie du Tonnerrois au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY).

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DESIGNE :

- Monsieur ROY Yohan, délégué titulaire,
- Monsieur DELPRAT Éric, délégué suppléant.

Désignation des délégués auprès du SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon)

Délibération n° 2020/017

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la nécessité de procéder à la désignation de délégués du Conseil Municipal auprès du SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE :

- Madame CHAPPUIT Marie-Paule, déléguée titulaire,
- Monsieur MANGIN David, délégué suppléant.

Désignation des membres de la commission d'appels d'offres et travaux

Délibération n° 2020/018

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commission d'appel d'offres et travaux doit comprendre, outre le président, trois membres dans les communes de moins 3 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE les membres suivants :

Président : Monsieur DELPRAT Éric,

Membres Titulaires :

- Monsieur ROY Yohan,
- Madame LEMOYNE Chantal,
- Madame GALLET Dominique.

Membres suppléants :

- Monsieur GUILLEMIN Éric,
- Monsieur DUMINY David,
- Madame YVOIS Caroline.

Commission des finances et développement économique

Délibération n° 2020/019

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE les membres suivants à la commission des finances et développement économique :

- Monsieur DELPRAT Éric,
- Monsieur ROY Yohan,
- Madame GALLET Dominique,
- Madame LEMOYNE Chantal,
- Madame YVOIS Caroline.

Commission cadre de vie

Délibération n° 2020/020

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE les membres suivants à la commission cadre de vie :

- Madame LEMOYNE Chantal,
- Madame CHAPPUIT Marie-Paule,
- Madame MIGNON Isabelle,
- Madame TROISSIN Déborah,
- Madame YVOIS Caroline,
- Madame POLIDORE Eliane,
- Madame BOIVIN Sandrine,
- Monsieur MANGIN David,
- Madame GALLET Dominique,
- Monsieur PARIS Thomas.

Commission communication

Délibération n° 2020/021

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE les membres suivants à la commission communication :

- Madame LEMOYNE Chantal,
- Monsieur MANGIN David,
- Madame MIGNON Isabelle,
- Madame TROISSIN Déborah,
- Madame POLIDORE Eliane,
- Madame GRIFFON Françoise,
- Madame PICOCHÉ Elisabeth,
- Madame YVOIS Caroline.

Commission bois et forêts

Délibération n° 2020/022

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE les membres suivants à la commission bois et forêts :

- Monsieur DUMINY David,
- Madame CHAPPUIT Marie-Paule,
- Monsieur GUILLEMIN Éric,
- Monsieur PARIS Thomas,
- Monsieur BRULE Christophe,
- Monsieur GARNIER Jacky.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Délibération n° 2020/023

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée de :

- 6 commissaires titulaires
- 6 commissaires suppléants

si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La désignation des commissaires est réalisée par le directeur régional/départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par les conseillers municipaux.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PROPOSE les commissaires suivants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

- Madame PICOCHÉ Elisabeth,
- Monsieur GUILLEMIN Éric,
- Monsieur LUCAS Christian,
- Monsieur LACROIX Jérôme,
- Madame LEMOYNE Chantal,
- Monsieur PINTA Patrick,
- Monsieur MARQUIS Jean,
- Madame GALLET Dominique,
- Monsieur BARTHELEMY Jean-Louis,
- Monsieur GASTON Jean-Pierre,
- Monsieur BLOT Jean-Robert,
- Monsieur YVOIS Michel,
- Madame FARGEAS Françoise,
- Madame EVRARD Brigitte,
- Monsieur CHEVASSON Gilles,
- Monsieur GASTON Yohan,
- Monsieur PARIS François,
- Monsieur LIENEMANN Christian,
- Monsieur DE SEZE Gérard,
- Monsieur BEDINI Santiago,
- Monsieur FERRARI Olivier,
- Monsieur MARQUIS Olivier,
- Madame PICOCHÉ Adèle,
- Madame SERRUYS-TUBEUF Aurore.

Fixation des indemnités aux Maires et aux adjoints

Délibération n° 2020/024

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Suite à l'élection du Maire et des adjoints le 28 mai 2020,
Considérant les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de fixer le versement des indemnités de fonction aux maires et aux adjoints de la façon suivante:

- 80% du taux maximal de 40,3 % de l'indice brut de référence 1027 fixé pour les communes de 500 à 999 habitants, concernant le Maire de Tanlay,

- 80% du taux maximal de 25,5 % de l'indice brut de référence 1027 fixé pour les communes de moins de 500 habitants, concernant les maires délégués de Commissey et Saint-Vinnemer,
- 100% du taux maximal de 10,7 % de l'indice brut de référence 1027 fixé pour les communes de 500 à 999 habitants, concernant le premier et le troisième adjoint,

DIT que ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} juin 2020.

Remboursement frais d'électricité suite au stationnement hivernal au port

Délibération n° 2020/025

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la péniche Croisière de la Vie, comme chaque hiver, a stationné au port et consommé de l'électricité. Par conséquent, il convient de déterminer le montant de sa participation financière pour l'électricité consommée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE qu'il sera demandé une participation à la péniche Croisière de la Vie ayant consommé de l'électricité pendant son stationnement au port,

FIXE les montants suivants :

- péniche « Croisière de la vie Sarl » : 123,52 €

AUTORISE le Maire à émettre les titres et à signer toute pièce nécessaire.

Changement de Président de la société de chasse de Saint-Vinnemer

Délibération n° 2020/026

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que Monsieur Jean-Pierre LARIVE a démissionné de son poste de Président de la société de chasse de Saint-Vinnemer lors d'une réunion extraordinaire le 28 février 2020.

Monsieur Jean-Baptiste QUINTON a été élu Président.

La commune ayant conclu un bail le 03 mars 2017 avec Monsieur Jean-Pierre LARIVE afin de louer des bois communaux à Saint-Vinnemer dans le cadre de la pratique de la chasse, il convient d'établir un avenant mentionnant ce changement de Président.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à rédiger un avenant au bail de location des bois communaux de Saint-Vinnemer dans le cadre de la pratique de la chasse,

AUTORISE le Maire à émettre les titres et à signer toute pièce nécessaire.

Suspension de loyer pour la SISA Médicale de Tanlay

Délibération n° 2020/027

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que dans le contexte de la crise sanitaire, et suite à la demande datée du 22 avril 2020 de Mme MORTIER Stéphanie, coordinatrice administrative de la SISA Médicale de Tanlay, le paiement du loyer mensuel a été suspendu pour le mois d'avril 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à suspendre le paiement du loyer de la SISA Médicale de Tanlay pour le mois d'avril 2020,

AUTORISE le Maire à ne pas émettre de titre à hauteur de 1 254,52 € pour le mois d'avril 2020,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire.

Travaux d'aménagement de la rue Suzanne de Tanlay – acte de sous-traitance avec l'entreprise Abri Plus Equipement

Délibération n° 2020/028

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale la délibération du 03.03.2020 acceptant l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 178 699.00 € H.T. pour les travaux d'aménagement de la rue Suzanne de Tanlay. Le Maire expose à l'Assemblée Municipale que l'entreprise EIFFAGE a donné en sous-traitance la fourniture et la pose d'abri de containers à la société ABRI PLUS EQUIPEMENT, 31 rue de l'Industrie BP 38 44310 ST PHILBERT DE GD LIEU, pour un montant de 8 150.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE l'acte de sous-traitance avec l'entreprise ABRI PLUS EQUIPEMENT pour la fourniture et la pose d'abri de containers pour un montant de 8 150.00 € HT, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Suzanne de Tanlay,

DIT que le sous-traitant, soit l'entreprise ABRI PLUS EQUIPEMENT, bénéficiera d'un paiement direct pour les travaux réalisés,

AUTORISE le Maire à signer la déclaration de sous-traitance et toute autre pièce nécessaire.

Gratuité pour le stationnement des péniches-hôtels pendant la période estivale

Délibération n° 2020/029

Visée par la Sous- Préfecture le .06.2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que les péniches-hôtels paient des frais de séjour pour leur stationnement au port de Tanlay.

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Maire souhaite rendre le stationnement des péniches-hôtels au port de Tanlay gratuit pendant la période estivale, du mois de mars 2020 au mois d'octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de la gratuité du stationnement des péniches-hôtels au port de Tanlay pendant la période estivale, du mois de mars 2020 au mois d'octobre 2020,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire.